

## Relevés des compteurs d'eau Commune d'AIGUEBELLE-VAL D'ARC

Val d'Arc, le 20 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Nos agents techniques effectueront le relevé de votre compteur d'eau

**entre le 23/11/2023 et le 06/01/2024**

Si votre compteur se situe sur votre propriété, nous vous remercions de bien vouloir le rendre accessible pour le passage de notre agent.

**En cas d'absence**, vous trouverez dans votre boîte aux lettres un avis de passage vous demandant de nous communiquer votre relevé de compteur.

<b>SYNDICAT de l'EAU PORTE DE MAURIENNE</b> <b>SIAEP</b> <b>AVIS DE PASSAGE</b>	
NOM :	Prénom :
ADRESSE :	
<small>SIAEP Porte de Maurienne – 4 place de la Mairie, 73220 RANDENS – 04.79.65.28.26. – <a href="mailto:siaepportedemaurienne@yahoo.fr">siaepportedemaurienne@yahoo.fr</a></small>	

Un technicien s'est présenté à votre domicile le ..... / ..... / ..... avec pour mission de :


- Relever le compteur,
- Changer le compteur,
- Poser un compteur,
- Autres : .....

En raison de votre absence cette mission n'a pu être effectuée.

Nous vous remercions de prendre contact au plus vite avec nos services au :

**04.79.65.28.26.**

Cordialement.



Pour éviter tout contre-temps ou toute erreur dans la facturation de votre consommation, nous vous remercions de nous communiquer votre relevé de compteur **dès que vous aurez reçu l'avis de passage** (par mail : [siaepportedemaurienne@yahoo.fr](mailto:siaepportedemaurienne@yahoo.fr) ou en déposant le coupon dans la boîte aux lettres de la mairie de Randens-Val d'Arc).

Vous pouvez également nous transmettre votre relevé ou la photo de votre compteur dès à présent, si vous savez que vous serez absent pendant cette période.

Cordialement.